

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 05 MAI 2020

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, - Adjoints, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Elisabeth CARLIN, , Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Catherine DORMOY Laurent LE GUEN, Chantal CLAUDEL, Jean-Philippe CLEMENT, Gabriel VEJUX - Conseillers.

Excusés: Alain PARCELLIER, Gérard CLEMENT, Jean-Luc PARIS, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Maurice MARTIN, Murielle FRANCOIS, Patrick FAUCOGNEY, Rémi ENDERLIN, Vincent PETREQUIN

Procurations : M. Alain PARCELLIER à Mme Danielle BOURGON  
M. Gérard CLEMENT à Mme Chantal CLAUDEL  
M. Jean-Luc PARIS à Mme Danielle BOURGON  
M. Gilles LAZAR à M. Philippe BELMONT  
Mme Sylvie DAVAL à M. Philippe BELMONT  
Mme Muriel FRANCOIS à M. Gabriel VEJUX

**Le Maire** ouvre la séance de Conseil Municipal extraordinaire qui se tient comme la fois précédente, en audio conférence compte tenu de la crise sanitaire. Il donne lecture des procurations qui lui ont été remises, notamment celle de M. Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, qui était accompagnée de la déclaration suivante : « veuillez recevoir ce bon pour pouvoir à la séance de Conseil Municipal de ce jour, la cacophonie du dernier conseil, que nous avons pourtant souhaité, ne nous encourage pas à participer à ce nouveau conseil qui vise à corriger le précédent. »

**Philippe BELMONT** indique par conséquent qu'il est le seul représentant du Front de Gauche.

**Le Maire** précise : Front de Gauche et Parti Communiste.

**Philippe BELMONT** : non, Front de Gauche et Républicain.

**Le Maire** répond que le Front de Gauche n'existe plus au niveau national.

**Fernand BURKHALTER** informe que Martine PEQUIGNOT est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Le Maire** expose que cette séance extraordinaire ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour puisqu'il a souhaité réunir le Conseil Municipal pour adapter la délibération qui a été prise lors de la séance du 23 avril 2020, ayant pour objet le versement par la Ville d'une aide à la relance du commerce après la décision de fermeture prise pour lutter contre la propagation du COVID 19.

Pour faire suite à la pandémie de COVID 19 et répondre aux mesures de confinement, les commerçants ont été contraints, pour la plupart d'entre eux, à cesser leur activité.

En raison de la spécialisation des compétences induites par la loi NOTRe, les pouvoirs publics nous invitent à retirer, à titre gracieux, la délibération du 23 avril dernier qui mentionnait l'abondement du Fonds National de Solidarité National et Territorial.

En conséquence, au titre de la compétence générale des communes, il nous est loisible de confirmer en tout point le dispositif envisagé.

Nous modifions la délibération initiale pour en préciser la nature : une politique locale d'aide et de soutien aux activités commerciales, notamment aux commerces de centre ville.

Le montant de l'aide et du soutien est fixé forfaitairement à 750 € pour tous les commerces à plein temps ou disposant d'une vitrine.

Pour les commerçants ambulants, cette aide sera également de 750 €, sous réserve qu'il s'agisse de l'activité principale exercée à temps plein et que le chiffre d'affaires soit supérieur à 20 000€.

Pour traiter les activités exercées à domicile (coiffeur à domicile, esthéticienne à domicile), les dossiers seront examinés individuellement et soumis à ce titre à une autre séance du Conseil Municipal.

Une centaine de commerçants sont susceptibles de bénéficier de cette mesure de relance du commerce local, ce qui porterait au maximum l'enveloppe consacrée à cette aide à 75 000€. Dans l'éventualité où l'enveloppe ne serait pas suffisante, des crédits complémentaires seront votés.

Il est proposé d'autoriser le versement de cette aide à la relance dans les conditions évoquées ci-dessus et en conséquence de modifier la délibération n°027/2020 adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 23 avril 2020.

**Philippe BELMONT** : Pourrons-nous avoir la liste des commerces aidés ?

**Le Maire** : je ferai un inventaire, non individuel, mais collectif avec la nature des commerces. La CNIL interdit la communication de ce type de données individuelles.

**Patrick PAGLIA** demande si la liste nominative pourra être consultable par les Elus en Mairie ?

**Le Maire** répond que c'est à voir car la DGFIP refuse la communication pour des raisons de liberté individuelle.

**Catherine DORMOY** : c'est bien pratique la notion de liberté individuelle. Nous sommes dans l'opacité totale sur ce sujet.

**Ismaël MOUMAN** : Pourquoi connaître à tout prix les noms des commerces ? Où est la crainte ?

**Philippe BELMONT** : les commerces bénéficiaires doivent-ils avoir au maximum 10 salariés ?

**Le Maire** répond par l'affirmative.

**Patrick PAGLIA** : il faudrait pour plus de clarté, rappeler la nouvelle procédure et comment va être délivrée cette aide.

**Catherine DORMOY** : j'aimerais savoir sous quelles conditions ces 750€ seront attribués aux chefs d'entreprises ?

**Fernand BURKHALTER** : sans conditions sauf si l'activité n'est pas exercée à titre principal ou si elle est exercée à domicile.

**Catherine DORMOY** : comme je ne vois pas un commerce qui tient debout à Héricourt, pas plus que les autres en France, tous devraient pouvoir bénéficier de cette aide. Effectivement, à partir de ce moment là, pourquoi vouloir consulter une liste nominative.

**Le Maire** : je dois préciser que cette aide est à mettre à l'actif de la Ville d'Héricourt sur ses fonds propres. A ma connaissance, nous sommes la seule commune de France qui a décidé d'une aide sur son propre budget.

**Catherine DORMOY** : je voudrais savoir si vous prenez cet argent sur les excédents.

**Fernand BURKHALTER** : j'ai dit pendant la campagne électorale que la Ville avait tous les moyens. Je confirme. Nous pouvons mettre en place cette aide sans impôts supplémentaires.

**Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** : Il est important de dire et de répéter, que si notre Ville a la capacité de venir en aide à ses petits commerçants dont nous avons impérativement besoin, c'est parce que notre endettement a été divisé par 5 sur 6 ans .

**Catherine DORMOY** : Allez-vous aider, tout comme les commerçants, les industriels notamment de la zone des Guinottes ?

**Fernand BURKHALTER** : ce sont pour la plupart des grandes entreprises qui tiennent la route. Je suis soucieux du commerce de centre ville, comme tous les héricourtois. Je note que les consommateurs vont commencer à changer d'attitude. Pour exemple, la boucherie et le commerce de fruits et légumes n'ont pas été affectés par la crise. Dans le cadre de l'ouverture du marché hebdomadaire, j'ai fait en sorte que ces commerces ne subissent pas trop de concurrence, j'ai écouté les consignes du Gouvernement à ce titre là.

Je ne souhaite pas que le commerce de centre ville s'amenuise encore plus. Je suis très heureux que la Ville puisse aider les commerçants en cette période difficile, qui pourrait hélas entraîner pour certains d'entre eux la fermeture définitive. Je crains beaucoup pour la santé économique du commerce local.

Je le répète : nous sommes la seule ville à attribuer cette aide, et si les pouvoirs publics m'ont demandé de modifier la délibération, c'est parce qu'un certain nombre de grandes villes ne sont pas en mesure d'attribuer ces aides et ont fait pression.

**Danièle BOURGON** : La mise en place de ce soutien prouve la bonne gestion financière de la Ville d'Héricourt et si d'autres villes envieuses ne l'ont pas fait, c'est peut-être que leur gestion est dans le rouge.

**Philippe BELMONT** : Il est normal d'aider les commerces en difficulté. Il y a d'ailleurs déjà une quinzaine de cellules commerciales vides en centre ville.

**Le Maire** : je ne suis pas d'accord. Des commerces ont ouvert en centre ville. J'en ferai l'inventaire détaillé. Nous arrivons à une centaine de commerçants comme je l'ai déjà indiqué lors de la précédente séance. J'ai été moi-même surpris par ce chiffre qui démontre la bonne santé de notre ville.

**Philippe BELMONT** : avant le confinement, tous les mercredis se tenait un marché et cela ne posait pas de problèmes au boucher ni au commerce de fruits et légumes. Par ailleurs, est-ce que vous savez si des personnes au chômage partiel, en difficulté aujourd'hui, ont demandé une aide financière ?

**Fernand BURKHALTER** : je m'en suis préoccupé. Deux associations travaillent pour notre compte dont Héricourt Multi Services sollicitée tant par la Communauté de Communes que par la Ville. J'ai demandé à son Président de m'indiquer si des personnes travaillant au sein de sa structure subissaient un abattement de revenus. Je suis également intervenu pour que le chômage partiel leur soit accordé, ce qui a été fait. Cependant ces personnes restent en difficulté, puisque le chômage partiel ne compense pas tout, une perte de salaire demeure. Il faut rappeler qu'en France la situation est plus favorable que dans certains pays où les salariés sont licenciés purement et simplement.

**Anne-Marie BOUCHE** : Pouvons-nous connaître le nom de la seconde association ?

**Le Maire** : en fait le Président est président de 2 associations : HMS (Héricourt Multi Services) et HSAP (Héricourt Services Aide aux Personne). Je rappelle que HMS a été créée par Michèle FRIEZ – Adjointe aux Affaires Sociales. Nous sommes un peu les « pères fondateurs » de cette association. Nous lui donnons beaucoup de missions, les salariés sont des collaborateurs du service public. S'il y avait une mesure à prendre en faveur du temps partiel, ce serait peut-être en faveur de ces agents, mais la décision n'est pas prise. Le Conseil Municipal ou le CCAS pourraient être amenés à examiner des situations individuelles.

**Anne-Marie BOUCHE** : il y a une chose qui me chagrine. Dans votre rapport vous dites qu'il y a une centaine de commerçants. Nous ne sommes pas d'accord sur le fait que vous ne voulez pas communiquer le nom des commerces bénéficiaires de l'aide. C'est de l'argent public. J'estime qu'en tant que conseillère municipale ainsi que mes deux collègues, nous sommes en droit de connaître la liste des commerçants. Si vous ne voulez nous communiquer cette liste, c'est que l'on peut favoriser certains et en défavoriser d'autres et ainsi faire du clientélisme. Je demande instamment, M. le Maire, que vous nous fournissiez dans les jours qui viennent, la liste des commerçants qui ont droit à l'aide municipale. Naturellement, l'Opposition de Droite votera pour les commerces. Je sais qu'il y en a qui vont souffrir. Je vous avais même demandé de leur donner 1 000€, parce que 1 000€ peut représenter le loyer d'un local commercial.

**Fernand BURKHALTER** : La DGFIP refuse de communiquer la liste des entreprises aidées par l'Etat, par un parallélisme des formes, la Ville d'Héricourt ne sera pas plus transparente que l'Etat.

**Anne-Marie BOUCHE** : vous bottez en touche. Lorsqu'il y a un flou il y a un loup.

**Philippe BELMONT** : Qu'en est-il de la situation du MAS ?

**Le Maire** : Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales fera un point sur la situation du MAS.

**Rémy BANET** : à chaque Conseil Municipal nous votons des admissions en non valeur. On fait un huis-clos pour que les noms des sociétés ou des personnes puissent être donnés. Il faudrait faire la même chose pour la liste des commerçants. Ce n'est pas infamant pour un commerçant d'être nommé puisque tout le monde sait que le commerce est en difficulté.

**Le Maire** : votre demande est légitime, mais par souci de parallélisme des formes nous nous alignons sur la DGFIP. Nous allons vérifier ce que dit la loi à ce sujet. Le principe de la communication ne me gêne pas, je suis juste soucieux des lois et règlements de notre pays.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Le Maire** donne ensuite la parole à Maryse GIROD pour répondre succinctement à la question de M.BELMONT sur les associations caritatives :

**Maryse GIROD** : j'informe l'ensemble du Conseil Municipal que jeudi dernier Mme PEQUIGNOT et moi-même avons réuni 4 associations : La Croix Rouge, Les Restos du Cœur, Espoir et Vie et le MAS. Nous avons fait le tour des difficultés qu'elles pouvaient rencontrer. Toutes nous ont confirmé qu'elles n'avaient pas de difficultés d'approvisionnement, seule Espoir et Vie une fois sur deux n'a pas pu faire de dons de produits frais. Nous avons très clairement posé la question de leurs difficultés financières. Toutes nous ont répondu que pour le moment tout allait bien. Nous leur avons dit et redit que M. le Maire était très attentif à leurs difficultés et que si elles devaient survenir, elles pouvaient nous en informer et que M. le Maire répondrait avec bienveillance à leurs demandes.

Nous ne sommes pas à Clichy S/Bois avec des files d'attente comme nous avons pu voir à la télévision. Il peut y avoir des difficultés matérielles liées à la distance comme des locaux qui ne se prêtent pas forcément à la distanciation physique. Mais les associations ont très bien organisé les choses.

Par conséquent, je ne souhaite pas qu'il soit dit partout à Héricourt que ces associations sont en difficultés, ce n'est pas vrai.

**Le Maire** précise que la campagne d'été des Restos du Cœur a été avancée et est en cours.

\*\*\*\*\*

**Fernand BURKHALTER** évoque d'autres points d'information :

Concernant le déconfinement lundi 11 mai 2020 : des dispositions ont été prises vis-à-vis des services publics, un communiqué de presse a été diffusé sur le site de la Ville. Je réunirai un comité technique le 7 mai prochain.

En ce qui concerne les écoles, des dispositions ont été prises pour assurer l'accueil des enfants en toute sécurité. La Mairie a transmis une enquête aux parents par le biais de la signature du Maire et une seconde enquête a été transmise plus tard par l'Inspection Académique tandis qu'une troisième enquête est annoncée par le Recteur. Nous avons des retours : la population scolaire ne sera pas très importante. J'ai limité à 8 à 10 élèves par classe dès le départ de l'enquête auprès des parents et je suis heureux de souligner que les pouvoirs publics m'ont rejoint sur ce point une dizaine de jours plus tard. Je considère qu'il faut 4 m<sup>2</sup> autour de chaque élève et 8 m<sup>2</sup> pour les professeurs s'ils veulent être mis en sécurité.

Deuxième mesure : la Ville a acheté du liquide hydro alcoolique pour chaque enfant en flacon individuel, flacons marqués au nom de l'élève et tenus par le professeur qui appellera tour à tour pour un lavage des mains régulier. Bien sûr cela n'exclut pas, en dehors des heures de cours, un lavage individuel des mains au lavabo. Ce gel est acheté à une entreprise locale, à savoir l'entreprise CREATHES, dont je suis heureux d'avoir soutenu la création et aidé à l'investissement. Elle a pu produire 25 000 litres de gel hydro alcoolique. Mon Conseil Municipal peut être heureux d'avoir soutenu cette société dont certains disaient « attention M. le Maire vous prenez des gros risques ». Le Parti Communiste a voté contre l'implantation de cette entreprise, notamment Mme PALEO à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Troisième mesure : j'ai déjà l'accord d'un ou deux médecins pour la réalisation de tests Covid nasopharyngés auprès du personnel enseignant en contact avec les élèves à compter du 14 mai prochain. Ils seront dépistés avec le concours des laboratoires. La Ville paiera les analyses médicales. J'ai étendu cette mesure à tous les personnels ATSEM de la Ville et je consulterai le Comité Technique sur leur volontariat. Le personnel du périscolaire de la Communauté de Communes sera également soumis à ce dépistage sur la base du volontariat. L'Etat n'a pas pris cette précaution, le Maire d'Héricourt la prend.

Je rappelle que personnellement je suis opposé à ce retour en classe des enfants ou du moins pas très favorable. J'ai voulu respecter la liberté des parents. La sécurité est garantie, et si des mesures ne sont pas prises par l'Etat je les prendrai. Je ne veux prendre aucun risque pénal. Les parents ne sont pas obligés de scolariser leurs enfants, tout est basé sur le volontariat.

J'ai sollicité le concours du laboratoire départemental et de laboratoires privés pour tester les tables qui seront utilisés par les élèves. Les tables seront donc testées avant l'ouverture des écoles tandis que les murs seront désinfectés par une entreprise spécialisée HNS. Là encore, l'Etat ne le fait pas.

**Catherine DORMOY** : au lieu du gel hydro alcoolique, il suffit de demander aux enfants de se laver les mains avec du savon régulièrement. Nous ferons une économie financière.

**Le Maire** : la Ville a les moyens. Je mets à disposition du gel, si les enseignants préfèrent emmener les enfants se laver les mains au savon plusieurs fois pendant les heures de classes, c'est leur choix.  
Un questionnaire sera envoyé demain à tous les parents d'enfants qui fréquentent le périscolaire. Les repas seront assurés, la forme est encore à définir, soit dans les pôles périscolaires soit dans les classes. Jeudi prochain les maires de la Communauté de Communes arbitreront.

**Catherine DORMOY** : aujourd'hui rien n'est encore décidé. Rien n'est fait.

**Fernand BURKHALTER** : je dirais Mme DORMOY que vous êtes un peu comme le Docteur MELANCHON. C'est un grand médecin qui donne des ordres au Gouvernement. Il est expert puisqu'il est « médecin à la faculté de médecine de La Havane » ! Il a tendu un doigt vengeur sur M. VERAN en lui disant qu'une deuxième vague de virus allait survenir, qu'il le savait c'est un grand professeur.

**Anne-Marie BOUCHE** : est-ce que vous pourriez nous indiquer combien de pourcentage d'enfants prendront le chemin de l'école ?

**Le Maire** : à priori il y aura moins de 10 élèves par classe. Soit environ 1/3 des enfants. Les résultats de l'enquête ne sont pas encore connus complètement.

**Anne-Marie BOUCHE** : Pour une fois je suis d'accord avec vous M. le Maire, la rentrée scolaire n'aurait jamais dû avoir lieu le 11 mai.

**Philippe BELMONT** : je suis tout à fait d'accord pour le peu de jours qui restent avant les vacances d'été. Le Gouvernement a voulu que les parents reprennent le travail donc les enfants doivent retourner à l'école. Allez-vous ouvrir la Halle de Cavalerie, le gymnase du Champ de Foire, la salle Wissang et la salle des Fêtes comme vous l'aviez proposé ?

**Le Maire** : à Héricourt il y a 8 équipements scolaires autonomes de plein exercice pour lesquels je me suis battu en faisant de l'étalement urbain que vous condamnez. Effectivement en cas de besoin, si l'Education Nationale a du personnel à mettre en place et m'y autorise, j'ouvrirai d'autres établissements publics. Moins il y aura d'enfants dans les groupes scolaires mieux ce sera.

**Philippe BELMONT** : j'ai appris par France Bleu Belfort que l'école Poirey avait été cambriolée. Est-ce que vous confirmez et qu'a-t-il été volé ?

**Fernand BURKHALTER** : je l'ai affirmé à plusieurs reprises durant le mandat, France Bleu Belfort est une radio qui fait « dans le caniveau ». Elle ne s'intéresse à aucuns grands sujets qui intéressent les héricourtois et traite uniquement des faits divers. Lorsque le rédacteur m'a appelé je lui ai répondu que je ne souhaitais pas m'exprimer à ce sujet. Oui, il y a bien eu un vol à l'école.

**Anne-Marie BOUCHE** : Cette radio va être très heureuse d'apprendre que c'est une radio « de caniveau ». Quand il y a eu le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales, vous avez été content d'être interviewé par eux. Je sais qu'il y a eu 18 ordinateurs de volés ainsi que tout le matériel de la kermesse, ceci sur deux jours. La presse ne se trompe absolument pas. Sans compter d'autres cambriolages qui ont eu lieu, dont le 5 mars à la maison de l'association des portugais, où 9 000€ de matériels ont été volés. Pourquoi ne voulez-vous pas M. le Maire que cela figure dans la presse ?

**Le Maire** : je n'ai aucun pouvoir d'interdire quoique ce soit à la presse. J'ai été interviewé 3 fois par France Bleu Belfort et 3 fois sur des faits divers. Je trouve que ma ville mérite mieux. J'aurais souhaité être interviewé sur les masques que je mets à disposition des héricourtois. Le Maire de Belfort l'a été. Sur l'enquête auprès des écoles et les mesures que je prends dans les écoles. J'ai quand même été questionné cet après-midi après mon courroux, mais sans réelle interview parce que le Maire d'Héricourt n'a pas droit à la parole sur France Bleu Belfort. Après c'est l'opinion politique des journalistes qui doit primer ...

**Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel** : j'ai l'article de l'Est Républicain sous les yeux et je lis « le Maire d'Héricourt confirme le vol des ordinateurs par effraction. ». Je ne constate pas que la presse soit bâillonnée de quelque façon que ce soit.

**Fernand BURKHALTER** : je n'ai pas souhaité m'exprimer à ce sujet car la presse avait des informations que je n'avais pas et qui étaient inexactes. Le correspondant qui m'a interrogé à ce sujet, m'a décrit une situation catastrophique à l'école Poirey. Ce qui n'est pas le cas. De toute façon nous allons remplacer ces ordinateurs, donc le préjudice est de zéro pour ces matériels.

**Philippe BELMONT** : quand aura lieu la distribution des masques ?

**Le Maire** : le fournisseur nous a promis une livraison entre le 10 et le 13 mai. Il est par conséquent très difficile d'organiser la distribution que je souhaite le plus tôt possible. Ma première idée de m'appuyer sur les bureaux de votes ne sera pas retenue. Nous nous appuierons sur les 7 équipements publics de la Ville et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. En deux jours nous devrions pouvoir écouler le flux. Les habitants devront se rendre dans l'équipement qui est le plus proche de leur domicile : CSIAG pour les Chenevières, la Halle Cerdan, la salle Wissang, la salle des Fêtes, le Centre d'Affaires Pierre Carmien etc.  
J'ai contacté la centrale d'achats nationale du Leclerc, qui a 180 millions de masques en stock, donc je ne désespère pas d'en obtenir 50 000 de plus. Tout dépend de M. Michel-Edouard Leclerc.

**Mme LAVOINE – Journaliste Est Républicain** : M. le Maire excusez-moi, normalement les journalistes n'ont pas le droit à la parole, mais puisque vous parlez des masques je la prends. Il y a une entreprise locale, RKS qui est homologuée pour fabriquer des masques.

**Fernand BURKHALTER** rappelle que les journalistes n'ont absolument pas droit à la parole dans un conseil municipal quelque soit la forme qu'il prend. Concernant la société RKS, elle n'avait pas obtenu l'homologation lors de la commande de masques et n'était pas en mesure de fournir les masques dans les délais demandés. Je rappelle que je n'ai jamais été interviewé concernant la commande de masques de la Ville d'Héricourt. A aucun moment.

**Patrick PAGLIA** : j'ai entendu cet après-midi à l'Assemblée Nationale qu'il y avait des maires de grandes villes comme Grenoble, qui ont souhaité réquisitionner les masques des grandes surfaces en les achetant à prix coûtant. Quelle est votre position à ce sujet ?

**Le Maire** : je ne réquisitionnerai pas parce que le stock se trouve dans un grand hangar parisien, extrêmement bien contrôlé, hors de mon territoire de compétence. Mais je confirme que je suis prêt à en acheter 50 000. L'Etat a le pouvoir de réquisitionner sur tout le territoire. J'invite tout le conseil municipal à participer aux distributions de masques à l'exception des personnes ayant soupçon de contamination. Je leur recommande d'ailleurs de ne pas prendre part à des manifestations publiques.

**Anne-Marie BOUCHE** : j'ai personnellement été contaminée par le Covid. Cela fait plus d'un mois et demi. Je ne suis plus contaminante.

**Fernand BURKHALTER** : l'Etat chinois met les personnes malades du Covid en quarantaine et demande à celles qui ont des suspicions de contamination de restreindre leurs déplacements. Les agents ou les élus ayant été atteints par le virus, je les invite à ne pas prendre part à la distribution de masques.

**Anne-Marie BOUCHE** : j'ai été invitée à participer aux cérémonies commémoratives du 8 mai en tant que chef de file de l'Opposition de Droite. Donc je ne peux pas venir ? Pourtant, je me protège et je protège les autres.

**Le Maire** : J'ai invité, comme le veut la démocratie, les représentants d'Opposition. Il y aura de la distanciation physique et Mme PEQUIGNOT m'accompagnera. Il faut être très prudents.

**Catherine DORMOY** : ce virus ne stagne pas en suspension dans l'air. Toutes ces précautions sont inutiles.

**Le Maire** : je n'en suis pas si sûr. En tant que Maire j'assume sur le plan pénal, donc j'invite les conseillers municipaux à demander l'autorisation au Maire s'ils veulent participer à la cérémonie du 8 mai. Mme BOUCHE vous l'avez d'ores et déjà.

Enfin, je tiens à informer que VEOLIA est très attentive au contrôle de la qualité de l'eau. Je rappelle que c'est un grand groupe privé, fleuron de l'industrie nationale, avec 50 000 emplois à son actif en France et dans le monde. Il a testé l'ensemble de son personnel.

**Catherine DORMOY** : les tests ne sont pas fiables, on le sait.

**Le Maire** : on fait avec les tests qui existent. Sinon on ne fait rien et on laisse mourir les personnes.

Pour conclure, **le Maire** remercie les Elus pour l'excellente tenue des débats, même si c'est toujours un peu compliqué. Il informe qu'il convoquera probablement un autre conseil municipal prochainement, également sous forme audio.

**Anne-Marie BOUCHE** souhaite savoir qui paie les factures de téléphone ?

**Le Maire** répond que c'est la Ville d'Héricourt.

**Philippe BELMONT** : On fait un numéro en 01, donc en région parisienne, mais le service est géré en Allemagne ?

**Fernand BUKHALTER** : c'est effectivement ce que j'ai cru comprendre. Le Parti Communiste vote contre l'industrie française depuis vingt ans, à force voilà ce qui arrive.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H00



Le Maire

*Bukhalter*

